

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, certains soutiennent que même si les unités fédérales n'ont pas en soi une portée locale, elles accordent souvent une autonomie considérable aux gouvernements locaux. Étant donné que la valeur de l'autonomie locale tient à cœur à un régime fédéral, les provinces elles-mêmes participeront probablement à d'autres formes de décentralisation et de délégation des pouvoirs au niveau local. Mais les preuves de cette affirmation sont très contradictoires. Il est arrivé que cela se produise (p. ex. par l'adoption de lois sur l'autonomie gouvernementale dans de nombreux États américains) mais nous pouvons aussi trouver des exemples de gouvernements provinciaux fortement centralisés qui ont arraché des pouvoirs aux gouvernements locaux (p. ex. les tentatives récentes des gouvernements provinciaux au Canada d'éliminer les conseils scolaires locaux). Il serait donc faux d'assimiler le fédéralisme au principe de la décentralisation.

Quoi qu'il en soit, si ce qui nous importe c'est protéger l'autonomie et les identités locales, alors pourquoi ne pas déléguer le pouvoir directement du gouvernement central aux collectivités locales et passer complètement par-dessus le niveau régional ? Pourquoi se donner la peine de créer ces intermédiaires que sont les provinces, les Länder, les États ou les cantons ? Le fédéralisme semble tout au mieux un effort plutôt timide de ramener le pouvoir « près du peuple ».

Deuxièmement, et c'est tout aussi important, le fédéralisme est souvent lié à la croissance de mécanismes intergouvernementaux. Le fédéralisme crée deux paliers de gouvernement, qui doivent tous deux rendre des comptes au peuple. Mais il crée aussi un besoin de mécanismes de coordination entre ces deux paliers, de mécanismes où les représentants des deux paliers se rencontrent pour prendre des décisions sur de nombreuses questions (p. ex. la négociation de normes nationales dans les domaines qui ne relèvent pas exclusivement du gouvernement fédéral ou des provinces). Ces mécanismes intergouvernementaux ne sont pas tenus de rendre des comptes au peuple et prévoient d'ailleurs rarement une forme quelconque de participation ou d'examen publics.

On a assisté au Canada à une véritable prolifération de ces réunions intergouvernementales ainsi qu'à la création de comités intergouvernementaux permanents. Cette activité intergouvernementale est nécessaire pour que le fédéralisme fonctionne, mais elle tend à brouiller les rapports de responsabilisation et à permettre aux provinces et au gouvernement fédéral de ne pas assumer la responsabilité des décisions. Lorsqu'un citoyen s'oppose à un accord fédéral-provincial sur l'environnement, par exemple, à qui devrait-il s'en prendre ? Devrait-il s'en prendre à son gouvernement provincial, même si (à sa connaissance) le Premier Ministre de sa province était peut-être d'accord avec lui sur la question, mais n'a simplement pas pu faire prévaloir son point de vue ? Si les citoyens ne peuvent attribuer la responsabilité des décisions politiques à des élus en particulier, alors ils sont incapables de décider quand et où participer afin de modifier ces décisions.